



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'An Deux mille Vingt et un et le lundi six septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **AUNAI** Nicolas, **CHARENTREUIL** Daniel, **DUCHÊNE** Éric, **GIARD** Jean-Claude, **GUEDON** Bernard, **LORETO** Steeve, et mesdames **ANTONIO** Evelyne, **ARTORÉ** Danièle, **BOUQUETY** Isabelle, **GIARD** Carole, **MONTEIRO** Delphine, **SIMON** Emeline.

Absente excusée :

Monsieur **HOARAU** Fabrice donne pouvoir à Monsieur **ARTORÉ** Alain

Absente :

Madame **PAILLANCE** Chantal

Monsieur **LORETO** Steeve est nommé secrétaire de séance

OBJET :

- **Loi EGALIM ; tarifs services périscolaires au 01/11/2021**
- **Aide famille coursonnaise**
- **Nominations représentants syndicat Eau Ouest Essonne**
- **Questions diverses.**
-



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



LOI EGALIM

La loi EGalim (Loi n° 2018-938) a été adoptée par le parlement le **2 octobre 2018** et promulguée le **1er novembre 2018**. Cette loi est issue des États Généraux de l'ALIMENTATION (EGALIM, lancés le 20 juillet 2017) annoncés par le Président de la République afin de consulter les français (156 000 participants) sur des questions qui touchent à l'alimentation du type :

- Comment accompagner la transformation de notre agriculture ?
- Comment mieux informer les consommateurs ?
- Comment renforcer la sécurité sanitaire de l'alimentation ?
- Comment valoriser le modèle alimentaire français ?
- Comment améliorer la protection animale et supprimer la maltraitance animale ?
- Comment avoir une meilleure traçabilité des produits ?
- ...

LES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM :

Payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail,
Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits,
Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

IMPACTS de la loi EGALIM pour la restauration scolaire :

Réduction du plastique,

Diversification des sources de protéines,

Obligation d'approvisionnement « responsable »,

Information et consultation des convives

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les menus comporteront 50 % de produits SIQO* dont 20 % minimum de produits issus de l'agriculture biologique.

« Pour mémoire les produits SIQO* sont des produits :

- - issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% minimum),
- - bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivants : Labels Rouges, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »,
- - issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable.



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



Afin d'atteindre les objectifs d'EGALIM, Yvelines Restauration, notre prestataire, propose d'intégrer à nos menus en plus des éléments SIQO déjà présents :

- 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine,
- 3 fromages AOP/AOC par mois,
- 2 viandes LABEL ROUGE (poulet ou porc) par mois.

Dans ce schéma, les tarifs intégrant ces éléments SIQO qui sont proposés sont les suivants :

Surcoûts au repas :

- Tarif Elémentaire : + 0,12 € HT
- Tarif Maternelle : + 0,09 € HT

Madame ARTORÉ propose que ces surcoûts soient appliqués au tarif en vigueur, à compter du 1^{er} novembre 2021, date de la mise en place de la Loi EGALIM par Yvelines Restauration sur le territoire de la CCPL.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les tarifs actuels, des services périscolaires, du surcoût dû à la loi EGALIM

A compter du 1^{er} novembre 2021 les tarifs des services périscolaires seront les suivants :

Restaurant scolaire

Repas Elémentaire	4.24 €
Repas Maternelle	4.21 €
Repas exceptionnel (non commandé) Elémentaire	4.66 €
Repas exceptionnel (non commandé) Maternelle	4.63 €

Garderie

Goûter	1.56 €
Garderie matin et soir le quart d'heure	0.53 €
Départ après 19h00 / le quart d'heure	15.52 €

PAI

Présence Repas - Goûter	2.08 €
-------------------------	--------

Etude Surveillée

Par trimestre, payable d'avance	51.74 €
---------------------------------	---------



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



AIDE FAMILLE COURSONNAISE

Madame ARTORÉ informe le Conseil Municipal que la commune a été saisie par les services sociaux du Département concernant la situation financière d'une famille Coursonnaise.

Madame ARTORÉ a étudié le dossier de la personne et l'a exposé au Conseil Municipal qui, vu les documents fournis, demande un complément d'informations

Madame ARTORÉ va se rapprocher du Département pour obtenir de nouvelles informations qui seront exposées lors d'un prochain conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attendre le complément d'informations avant de prendre une décision.

NOMINATION REPRESENTANTS SYNDICAT EAU OUEST ESSONNE

Monsieur CHAINTREUIL Daniel expose au Conseil Municipal que le Syndicat EAU OUEST ESSONNE va changer ses statuts du fait de l'adhésion de la commune de Dourdan.

Jusqu'à présent un titulaire et un suppléant représentaient la commune.

L'arrivée de la commune de Dourdan dans le syndicat, oblige la commune à désigner deux titulaires et deux suppléants pour la représenter.

Après avoir sollicité des candidatures parmi ses membres, le Conseil Municipal, nomme :

Titulaires : Messieurs CHAINTREUIL Daniel et ARTORÉ Alain,

Suppléants : Madame ANTONIO Evelyne et Monsieur AUNAI Nicolas

QUESTIONS DIVERSES

VEHICULES MOTORISES DANS LE BOIS DES BOULEAUX

Monsieur et Madame GIARD font part au Conseil Municipal de passages intempestifs de véhicules motorisés dans les allées du bois des bouleaux. Monsieur le Maire propose de reprendre la signalisation afin de rappeler l'interdiction de l'accès des bois aux véhicules concernés.

GENDARMERIE CHANGEMENT DE COMMANDANT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau commandant de gendarmerie vient de prendre ses fonctions à la compagnie de Palaiseau ; une rencontre du Maire avec le nouveau commandant a permis d'échanger sur les problématiques de sécurité portant notamment sur les incivilités.

ENTRETIEN DES HAIES

Il a été constaté que les injonctions envoyées au printemps dernier concernant l'élagage des haies débordantes sur l'emprise communale n'ont pas toutes été suivies des faits. Des mesures plus drastiques vont être prises.



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Messieurs CHAINTREUIL et AUNAI en charge du site internet font part de l'obsolescence du site qu'il conviendrait de rénover afin de faciliter sa mise à jour et l'accès des administrés. Une démarche en ce sens va être engagée.

ARRETES COMMUNAUX

Des conseillers municipaux sont interpellés régulièrement (parfois de façon violente) concernant des arrêtés pris par le Maire, à savoir, sur l'entretien des trottoirs et caniveaux, horaires de tonte et travaux, les nuisances sonores, etc....

Un document va être distribué pour rappeler les arrêtés. Toutefois, ces arrêtés sont accessibles en ligne sur le site internet de la commune.

Fin de séance :22h20